

Région Les Bois Francs

Les Ateliers du second souffle, une ressource alternative de réinsertion au travail

Serge Brind'Amour

Volume 16, numéro 1, printemps 1991

Aspects de la dynamique conjugale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/032223ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/032223ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Brind'Amour, S. (1991). Région Les Bois Francs : les Ateliers du second souffle, une ressource alternative de réinsertion au travail. *Santé mentale au Québec*, 16(1), 324–327. <https://doi.org/10.7202/032223ar>

Région Les Bois Francs

Responsable: Serge Brind'Amour

Les Ateliers du second souffle, une ressource alternative de réinsertion au travail

Les Ateliers du Second Souffle, organisme sans but lucratif né en 1988 de l'initiative d'ex-psychiatisés, est voué à la réinsertion au travail des personnes qui souffrent ou ont souffert de graves problèmes de santé mentale.

La participation aux Ateliers s'effectue sur une base volontaire. Les candidats doivent manifester une volonté d'entreprendre une démarche personnelle de réinsertion au travail et être référés par l'un des organismes ou établissements compétents du secteur de la santé mentale ou de l'emploi.

Notre but essentiel est de favoriser chez ces personnes le développement ou la réacquisition d'habitudes et d'habilités de travail, dans un milieu productif mais non compétitif.

Grâce à ces activités, les participants retrouvent cette dimension importante de la vie sociale qui est tout naturellement liée au travail. En exerçant de nouveau une activité productive et valorisée socialement, ils reprennent peu à peu confiance en leur potentiel et améliorent leur image d'eux-mêmes, ce qui est de nature à favoriser leur réinsertion sociale et leur bien-être personnel.

La participation aux Ateliers comporte entre cinq et vingt heures de travail par semaine, selon la capacité et la motivation personnelle de chacun. Les participants sont rémunérés sous la forme d'une

allocation de dépenses de 1,25 \$ l'heure à partir du revenu des contrats, ou, dans le cas des bénéficiaires du programme EXTRA du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, reçoivent un montant mensuel supplémentaire de 100,00 \$.

Les Ateliers n'ont pas d'activité industrielle ni de production spécifique. Nous exécutons des contrats de sous-traitance pour les industries de la région de Drummondville. Nos moyens actuels nous contraignent à nous en remettre à des travaux simples pouvant être exécutés dans nos locaux et nécessitant peu ou pas d'équipement. Les travaux réalisés jusqu'à présent ont touché des activités telles que le {mailing}, l'emballage, l'empaquetage, l'assemblage, le collage, l'étiquetage, etc.

Les participants évaluent généralement de manière positive leur expérience de travail aux Ateliers. Ils jugent satisfaisant le type de travail offert, bien que plusieurs souhaiteraient une plus grande diversité. Ils apprécient le fait qu'on tienne compte non seulement de leurs capacités mais aussi de leurs limites, et qu'on leur permette de travailler à leur rythme. Enfin, la plupart d'entre eux sont heureux de l'emplacement de nos locaux au centre-ville, en raison de l'accès facile.

Paradoxalement, cette situation au centre-ville de Drummondville, en zone commerciale, constitue un désavantage du point de vue de la recherche des contrats. Elle nous oblige à refuser les travaux trop bruyants ou qui pourraient constituer quelque danger pour notre immeuble ou pour les voisins. L'absence d'espaces de stationnement nuit à la circulation et au déchargement des véhicules de nos clients, ce qui limite la quantité et les dimensions du matériel que nous pouvons manipuler.

Nos locaux eux-mêmes se sont révélés à l'usage peu adéquats pour nos activités. L'absence de système d'aération et l'espace relativement restreint empêchent d'y faire travailler plus d'une douzaine de personnes à la fois.

De même, nous sommes pratiquement dépourvus d'espace d'entreposage eu égard aux normes industrielles et nous ne disposons pas de l'équipement qu'on trouve habituellement dans les espaces industriels: quai, levier et autre matériel de déchargement et de manutention des marchandises. Plusieurs entreprises sollicitées jugent ces obstacles insurmontables et nous éliminent presque automatiquement de leur liste de fournisseurs éventuels de services.

Enfin, nous sommes, comme tout le monde, victimes de la récession économique et des restrictions budgétaires gouvernement-

tales. Vu leur relative nouveauté, les Ateliers n'ont pas encore acquis la notoriété et le statut leur permettant d'obtenir leur juste part des subventions publiques et l'aide quasi statutaire d'organismes privés tels que Centraide.

Par ailleurs, les industries réduisent leurs activités et effectuent des coupes sombres dans leur personnel, et donc confient moins de contrats de sous-traitance à l'extérieur. Sur ce marché, dans la région de Drummondville, nous arrivons en outre après d'autres organismes plus anciens, et donc plus solidement implantés, subventionnés et équipés.

Pourtant, il est certain que les Ateliers répondent à un besoin considérable. Il n'existe dans notre sous-région (04-B) aucun autre organisme voué spécifiquement à la réadaptation progressive au travail des personnes qui vivent ou ont vécu de graves problèmes de santé mentale.

L'importance du travail comme facteur d'intégration sociale et de santé n'est plus à démontrer. À plus ou moins long terme, les chômeurs voient leur santé mentale et physique se dégrader davantage que celle de groupes comparables, phénomène qui s'accroît presque en proportion directe de la durée du chômage. Le désœuvrement, l'inactivité, l'échec des tentatives pour retrouver du travail conduisent lentement mais sûrement au découragement et à la déprime, à la marginalisation sociale et à l'isolement, à la dévalorisation de soi et à la honte, au désespoir et à la dépression, voire au suicide.

Dans cette perspective, il est loin d'être évident que la nouvelle politique de santé mentale accorde suffisamment d'importance à la réadaptation au travail. Dans le P.R.O.S. du C.R.S.S.S.-04, cela a tout l'air d'une priorité... bien peu prioritaire. Alors que les besoins sont criants et que le temps presse, le P.R.O.S. propose des études et encore des études!

L'imprécision quant aux balises budgétaires, partiellement intégrées du reste à celle d'autres objectifs; l'imprécision quant aux partenaires concernés, i.e. à peu près tous les organismes, établissements et intervenants des secteurs de la santé et de l'emploi, plus quelques ministères, bref, tout le monde et son père, aussi bien dire personne; enfin l'échéancier, qui étend les études d'implantation entre janvier et décembre 1993, en laissant prévoir le début de la mise en application progressive à partir de janvier 1994 seulement, i.e. bien tard: voilà autant d'éléments qui corroborent la même impression.

Après plus de vingt ans de désinstitutionnalisation et de programmes consacrés surtout à la satisfaction des besoins primaires et au loisir, on pourrait peut-être s'attendre à ce qu'on s'occupe davantage — ou plutôt à ce qu'on s'occupe enfin concrètement — de la dimension «travail». Tout le monde a besoin de manger, de se loger et de se vêtir, et d'avoir accès à des activités sociales. Mais le travail n'est-il pas lui aussi un droit fondamental et une nécessité?

Serge Brind'Amour
Relationniste